



PROVINCE SUD - Secrétariat Général										N°	13918	ARRIVÉE LE	04 MAI 2015
	P	VP1	VP2	VP3	CAB	SG	A	C	S	T	AG	Observation (s)	
						DRH	DJA	DSI	DFI	Autre			
Affecté													
Copie													
	SGA AT	A	C	SGA DD	A	C	SGA EWS				A	C	
	DE	DL	DFA	Autre	ENV	DDR	DEFE	Autre	DES	DSL	DC	DPASS	
Affecté													
Copie													

PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉ LE : 06 MAI 2015											
N°	Dir.	CM	CM	CE	SGM	SAF	SCIED	SCBT	PPRB	PZF		
AFFECTÉ												
COPIE												
OBSERVATIONS	VA → BEJ M/25 → NC 20 AVR. 2015											

Nouméa, le

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA
PROVINCE SUD
BPL 1
98849 NOUMÉA CEDEX

Référence : SL/AM/N°843/2015/DAPP
Objet : STEP de Montravel – Interruption du traitement

Monsieur le Directeur,

Nous vous informons par la présente que des désordres constatés sur la cuve du bassin d'aération de la station d'épuration de Montravel, qui traite actuellement 1300 eh, nécessitent d'engager une procédure de réparation.

Pour ce faire, nous avons défini, en concertation avec la commune et la Calédonienne des Eaux, deux phases :

Phase 1 :

Il s'agit de l'expertise confiée à SOCOTEC et VERITAS. Elle vise à déterminer l'origine et l'ampleur des désordres ainsi qu'à valider les protocoles de réparation.

La durée de cette première phase est estimée à deux semaines, durant lesquelles le traitement doit être interrompu.

Les effluents, préalablement dégrillés seront « by-passés » au niveau du poste de relevage d'entrée vers la conduite de rejet des eaux traitées.

Le point de rejet reste identique à celui défini dans l'arrêté d'exploitation (Anse Uaré).

L'intégralité des boues du bassin d'aération sera transférée vers la station d'épuration James Cook pour traitement.

L'opération est planifiée du lundi 4 mai au lundi 18 mai, date prévisionnelle de remise en service.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer le détail des volumes journaliers, ainsi qu'une estimation des charges qui auront été rejetées.

Au terme de cette phase, le bassin d'aération sera à nouveau rempli et la station remise en service.

Phase 2 :

Les réparations définies en phase 1 seront réalisées. Le traitement sera une nouvelle fois interrompu. La date et la durée d'intervention ne seront connues qu'au terme de l'expertise. Nous ne manquerons pas de vous les communiquer.

A la lumière de ces informations, nous vous prions de bien vouloir nous autoriser à interrompre momentanément la filière de traitement de la station d'épuration de Montravel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur Général Adjoint

Copie :
Mairie de Nouméa –
CDE –
BECIB –

certifiée ISO 9001